

Délibération DEL-CC-2024-097

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (63) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (5) : Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (12) : Philippe ROBIN, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 26-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Claire PAULIC

ADMINISTRATION GENERALE

Election du 11ème Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10, L2122-4, L2122-7 et L.2122-7-1 ;

Vu la délibération DEL-CC-2020-089a du conseil communautaire en date du 09/07/2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération DEL-CC-2020-100 du conseil communautaire en date du 09/07/2020 relative à l'élection de M. Philippe ROBIN, 11^{ème} vice-Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02/07/2024 relative au maintien ou non du 11^{ème} Vice-Président dans ses fonctions en vertu de laquelle le conseil a décidé après vote de ne pas maintenir l'intéressé dans sa fonction de vice-Président ;
Considérant qu'il y a lieu dès lors d'élire le 11^{ème} Vice-Président ;

Il s'agit d'élire le 11^{ème} Vice-Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Les Vice-Présidents sont élus au scrutin uninominal.

Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Afin de procéder à l'élection, un bureau de vote est constitué. (Assesseurs : MS BUREAU Pierre et GRELLIER Dany).

Sur proposition du Président, la candidature de **M. Bruno BODIN** (Bressuire) est soumise à l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 68
- A déduire : 9 (blanc)
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 35

A l'issue du 1er tour de scrutin le résultat suivant a été obtenu :

Monsieur M Bruno BODIN : 59 voix

Monsieur M. BODIN Bruno ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

- **ADOpte cette délibération,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

